



DECISION DU PRESIDENT N° : 2025 – 011

Objet : Aménagement intérieur et équipement d'une rampe de chargement du Citroën Jumper du service Environnement.

NOUS, Guillaume MARECHAL, Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise,

Vu le Code Général des collectivités territoriales,

Vu l'article R2122-8 du Code de la Commande Publique,

Vu les articles L.2122.21, L.5211.9 et L.5211.10 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération du Conseil Communautaire n°2020-CC-07-157 du 17 décembre 2020 relative aux délégations d'attribution du Président,

Considérant qu'il est important de procéder à l'aménagement intérieur afin de protéger de véhicule et d'installer une rampe de chargement sur le Citroën Jumper afin d'améliorer les conditions de travail et de sécurité du personnel lors des opérations de chargement et garantir une meilleure utilisation du véhicule.

DECIDONS

ARTICLE 1 D'accepter et de signer la proposition de la société KPG Carrosserie, dont le siège est situé sise ZA route de Senlis, 60730 Uilly Saint Georges, pour un montant de 4115,00 € HT, soit 4 938,00 € TTC.



communauté
de communes

ARTICLE 2 Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, cette décision sera transmise en Sous-préfecture de Senlis au titre du contrôle de légalité. Information en sera faite au Conseil Communautaire dès la plus proche réunion ;

ARTICLE 3 La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir ou de plein contentieux devant le tribunal administratif d'Amiens dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat ;

ARTICLE 4 Le Président de la Communauté de Communes Senlis Sud Oise est chargé de l'application de la présente décision qui sera publiée au registre des décisions, affichée et dont ampliation sera transmise à :

- Monsieur le Sous-préfet de l'Arrondissement de Senlis (Oise),
- Monsieur le Trésorier Principal de la Trésorerie de Senlis (Oise).
- La société KPG Carrosserie

Fait à Senlis, le

Certifié exécutoire compte tenu :

de la transmission en Sous-Préfecture le : 14 MAR. 2025

de la publication sur le site internet de la CCSSO le : 14 MAR. 2025

Guillaume **MARÉCHAL**

Président de la Communauté de Communes

Senlis Sud Oise

Par délégation : M. Jacky **MELIQUE**

Vice-Président de la Communauté de
Communes Senlis Sud Oise

